

Statement

Discours

Department of
External
Affairs



Ministère des
Affaires
extérieures

88/23

À VÉRIFIER AU MOMENT DE L'ALLOCATION

NOTES POUR UNE ALLOCATION

DE L'HONORABLE PAT CARNEY,

MINISTRE DU COMMERCE EXTÉRIEUR,

À STRATFORD, SIMCOE ET BURLINGTON, ONTARIO

Le 30 mars 1988

Minister for
International
Trade

Ministre du
Commerce
extérieur

Canada

Mesdames et Messieurs, bonjour,

Je suis ici avec l'équipe d'experts du Bureau des négociations commerciales parce que c'est pour moi le moment où jamais de m'adresser directement à vous, entrepreneurs et gens d'affaires de ce pays.

C'est de vous que dépend le succès de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis.

D'aucuns commettent l'erreur de voir, dans l'Accord de libre-échange, un exercice purement nord-américain. Ils critiquent le gouvernement qui, selon eux, a une vue étroite des réalités économiques.

Ils ne se rendent pas compte que la sécurité d'accès au marché américain est la clé de la compétitivité mondiale du Canada. Nous avons besoin d'un marché de ce genre si nous voulons réussir à exporter vers tous les grands marchés du monde.

D'autres prédisent que l'Accord de libre-échange signifie l'extinction de la culture et de la souveraineté canadiennes, mais se gardent d'expliquer comment ou pourquoi.

Non seulement cela, ils oublient généralement de mentionner que les industries culturelles sont explicitement exemptées des dispositions de l'Accord. Ils oublient également de noter l'engagement, pourtant très réel, du gouvernement à l'égard de la culture canadienne.

Nous avons augmenté notre appui financier aux industries culturelles, et avons mis en place des programmes d'aide tout à fait nouveaux dans les secteurs de la production cinématographique et de l'enregistrement sonore.

Si nous l'avons fait, c'est en raison même de notre engagement à l'égard de la souveraineté et des industries culturelles canadiennes.

Nous avons par-dessus tout confiance en vous, Canadiens, en votre esprit d'initiative, en votre compétitivité et en votre capacité d'innover.

Au moment où commençaient nos négociations commerciales bilatérales avec les États-Unis, certains disaient que le libre-échange était un saut dans l'inconnu. À mon avis, c'était plutôt un acte de foi, fondé sur la confiance envers les Canadiens et sur la connaissance de leurs capacités.

Cette attitude positive a inspiré toutes nos politiques et initiatives économiques, telles notre politique énergétique axée sur le marché, la dérèglementation des transports et des communications, et notre politique d'investissement qui a pour but d'encourager les Canadiens et les étrangers à investir au Canada.

Cette attitude positive a également inspiré notre approche à l'égard des relations fédérales-provinciales. Le gouvernement a tout fait pour consulter les provinces et les territoires, avec lesquels il n'a cessé de collaborer. Ensemble, nous avons réussi à donner naissance à une ère nouvelle et constructive dans les relations fédérales-provinciales. Ce qui, à son tour, a eu un effet positif sur l'économie et le climat de l'investissement.

Des investisseurs du monde entier découvrent un "nouveau Canada". Tels sont les termes utilisés par Minoru Kanao en 1986, lors de sa visite au Canada à la tête d'une mission commerciale japonaise de haut niveau, qui a déclaré, entre autres, avoir constaté dans notre pays un nouvel esprit de réconciliation nationale, un meilleur climat de travail, et une attitude favorable envers l'investissement étranger au Canada.

Le résultat? Des niveaux record d'investissements étrangers directs et de portefeuille au Canada.

Ceci est important étant donné que l'investissement est en quelque sorte un vote de confiance envers le Canada, envers sa forte performance économique d'aujourd'hui et son avenir dynamique.

À quoi mesurons-nous la force de notre performance économique?

- Nous sommes au tout premier rang par notre croissance économique depuis 1984.

- Nous sommes les premiers par la croissance de l'emploi - plus de 1 150 000 emplois ont été créés depuis que nous sommes au pouvoir. Et ces emplois ont été, pour la plupart, des emplois bien rémunérés, à plein temps, dans chaque secteur de l'économie.

- L'Ontario a été au coeur de notre essor économique.

- La croissance économique a été encore plus équilibrée l'an dernier - le chômage a baissé dans toutes les provinces.

- Les taux d'hypothèque ont diminué de trois points de pourcentage, ce qui a permis aux propriétaires d'économiser 1 200 \$ par an sur une hypothèque de 50 000 \$, et a aidé les entreprises à se développer dans tout le pays. Les mises en chantier de logements en 1987 étaient en progression de 40 pour cent par rapport à 1986, de 64 pour cent par rapport à 1985, et de 92 pour cent en comparaison de 1984.

- Toute cette croissance, sans que l'inflation ne monte en flèche. En fait, l'inflation a diminué. Une baisse de l'inflation signifie une baisse des prix pour tous les consommateurs, particulièrement les Canadiens à faible revenu et les personnes âgées.

En septembre 1984, les Canadiens nous ont lancé un message énergique et clair.

"Mettez-vous à reconstruire le Canada."

C'est exactement ce que nous avons fait.

Mais, il reste plus, beaucoup plus à faire.

L'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis est un élément essentiel du programme du gouvernement en vue de construire le Canada du XXI^e siècle.

Les consommateurs canadiens ont beaucoup à gagner de l'Accord.

Une étude technique sur les effets de l'Accord, que vient de rendre publique mon collègue, le ministre de la Consommation et des Corporations, énumère un certain nombre d'avantages que le libre-échange doit apporter aux consommateurs. Une fois l'Accord entièrement mis en oeuvre:

- le coût de la vie diminuera de trois pour cent pour les Canadiens à faible revenu, de deux pour cent pour les Canadiens à revenu moyen ou élevé;

- il en coûtera 8 000 \$ de moins à la famille typique à revenu moyen pour établir son foyer et le meubler; et

- l'augmentation de la concurrence améliorera les prix, la qualité et la diversité des produits de consommation.

L'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis est, comme son nom l'indique - un Accord de libre-échange. Ce n'est pas une union douanière ou économique. Cela ne signifie pas que le Canada et les États-Unis auront des lois et des règlements identiques. C'est un Accord global, destiné à faire en sorte que les échanges entre nos deux pays soient aussi libres et sûrs que possibles.

En gros, les États-Unis et le Canada ont convenu:

- d'éliminer progressivement tous les droits de douane entre les deux pays d'ici le 1^{er} janvier 1998;
- d'établir des règles innovatrices pour le commerce des services, secteur du commerce extérieur qui connaît la croissance la plus rapide. L'Accord rendra plus faciles le passage de la frontière et l'admission temporaire des gens d'affaires, ce que, j'en suis sûre, un certain nombre d'entre vous ne manquerez pas d'apprécier;
- d'accroître les possibilités de concurrencer les entrepreneurs de l'autre pays pour ce qui est des marchés publics; et
- d'accorder réciproquement un accès et un traitement non discriminatoire aux investisseurs des deux pays. Cela devient de plus en plus important pour le Canada. À la fin de 1986, les Canadiens avaient aux États-Unis pour 39,9 milliards de dollars d'investissements directs et pour environ 14,3 milliards de dollars d'investissements de portefeuille;
- d'établir des moyens efficaces de régler les différends commerciaux entre nos deux pays, entre autres un mécanisme binational de règlement obligatoire des différends en matière de droits compensateurs, de mesures antidumping et de sauvegarde des importations; et
- de renforcer l'industrie de l'automobile de part et d'autre de la frontière, non seulement en réaffirmant notre engagement à l'égard du Pacte de l'automobile, mais aussi en étendant son application.

Que signifie l'Accord pour l'Ontario?

Premièrement, des chiffres.

- Plus de 30 pour cent des marchandises produites en Ontario sont exportées - c'est-à-dire, à peu près l'équivalent du chiffre national.
- La valeur totale des exportations de l'Ontario en 1986 a été de 56,2 milliards de dollars - soit plus de 6 000 \$ pour chaque homme, femme et enfant de cette province.
- Aucune province ne dépend davantage que l'Ontario du marché américain. Quatre-vingt-dix pour cent (90%) au moins de ses exportations vont aux États-Unis et 83 pour cent de ses importations viennent de ce pays - soit plus que la moyenne nationale - si l'on prend en effet le Canada dans

son ensemble, 77,3 pour cent des exportations sont allées aux États-Unis et 68,6 pour cent des importations sont venues de ce pays en 1986.

- En 1986, l'Ontario a exporté pour 31 milliards \$ de voitures, camions et pièces détachées aux États-Unis, soit 55 pour cent de l'ensemble des exportations de la province vers ce pays.

Ce sont là certains enjeux importants que doit accepter l'Ontario s'il veut se voir assurer l'accès libre au marché américain.

Avant d'aller plus loin, j'aimerais dire quelques mots au sujet du Pacte de l'automobile, compte tenu de son importance pour le Canada et surtout pour cette province.

Le Pacte de l'automobile a été ces 22 dernières années, ou à peu près, synonyme de prospérité pour le Canada. Non seulement, l'Accord de libre-échange maintient le Pacte et ses sauvegardes, mais il accroît en plus les avantages qu'en retirent les Canadiens sur le plan de la production et sur celui de l'emploi.

Quels sont les avantages pour les Canadiens?

Tout d'abord, l'Accord relève la norme à laquelle doivent satisfaire les fabricants d'automobiles en ce qui concerne la teneur nord-américaine pour voir leurs produits admis en franchise aux États-Unis. Cela stimulera la demande de pièces détachées canadiennes.

Ensuite, les dispositions de l'Accord relatives aux règles d'origine et l'élimination des drawbacks inciteront fortement les fabricants d'automobiles étrangers à s'approvisionner davantage au Canada et aux États-Unis pour pouvoir bénéficier d'une réduction des droits de douane. Les fabricants d'autres pays que le Canada ou les États-Unis, qui veulent exporter en franchise du Canada aux États-Unis ou vice-versa devront avoir en ce qui concerne la main d'oeuvre et les pièces détachées, engagé en Amérique du Nord des coûts de production représentant au moins la moitié de la valeur de chaque véhicule.

Une autre industrie clé en Ontario est celle de l'acier. Environ 80 % de l'acier produit au Canada provient de l'Ontario, dont les exportations représentent approximativement 80 % de l'ensemble de nos exportations d'acier aux États-Unis.

Ces dernières années, les pressions aux États-Unis en vue de restreindre les importations d'acier en provenance du Canada se sont intensifiées.

Après des consultations approfondies avec l'industrie canadienne de l'acier et les représentants de syndicats, j'ai annoncé en avril 1987, la mise en place d'une politique destinée à garantir l'accès de nos exportations d'acier au marché américain.

Il s'agit essentiellement d'un système de suivi des exportations permettant de recueillir des données plus précises sur les importations et les exportations d'acier et de veiller à ce que les fournisseurs des pays d'outremer ne se servent pas du Canada comme porte d'accès au marché américain.

Il ressort de l'information recueillie dans le cadre de ce programme que nos pratiques commerciales en ce qui concerne l'acier sont loyales et que les mesures protectionnistes américaines à ce niveau ne sont pas justifiées.

Pour ce qui est de l'Accord de libre-échange, les dispositions relatives aux sauvegardes et au règlement des différends contribueront dans une large mesure à garantir l'accès au marché américain aux exportations canadiennes d'acier. C'est un point particulièrement important étant donné les accords actuels de limitation volontaire des exportations conclus par les États-Unis avec un certain nombre de pays exportateurs d'acier.

Le gouvernement de l'Ontario s'est dit en faveur de la libéralisation du commerce, mais contre cet Accord.

Les motifs qui lui ont dicté cette position ne sont pas particulièrement clairs. Par exemple, le Premier ministre a dit qu'il ne peut appuyer l'Accord parce que le Canada n'est pas exempté de l'application des lois commerciales américaines.

Notre objectif au cours des négociations a été de garantir l'application équitable des lois commerciales. Nous avons réussi à remplacer ce qui était en train de devenir la suprématie des groupes de pression par la primauté du droit.

L'Accord établit des moyens binationaux de règlement des différends. À l'avenir, les Canadiens, pas seulement les Américains, soumettront leurs différends commerciaux à l'arbitrage d'un président impartial.

Ainsi, les exportateurs canadiens qui s'en tiennent aux règles du jeu et qui arrivent à accroître leur part du marché aux États-Unis seront sûrs d'être à l'abri de toute tentative de harcèlement de la part de leurs concurrents américains.

L'Accord n'est pas une garantie de succès.

Ce n'est pas non plus une garantie de prospérité.

Il crée un climat commercial raisonnable et équitable, permettant la réalisation de ces objectifs.

Il ne tient qu'à vous - entrepreneurs et gens d'affaires qui savez prendre des risques - de faire de cet Accord une réalité pour le Canada.

Ceux qui ont critiqué l'Accord n'ont pu monter d'attaque plausible fondée sur des faits ou sur la théorie économique. Au lieu de cela, ils se sont retranchés dans une attitude pathétique visant à semer la peur, déclarant que nous étions en train de vendre le pays ou de renoncer à notre souveraineté.

Le fait est qu'il n'a été question à la table des négociations d'aucun élément crucial pour notre souveraineté. Par exemple, les industries culturelles sont expressément exemptées des dispositions de l'Accord.

Aucun programme social, aucun programme de développement régional et aucune politique que nous jugeons essentiels à notre identité unique et à notre souveraineté ne sont assujettis à l'Accord.

En outre, si l'Accord constituait une telle menace à nos politiques et programmes sociaux, comment aurions-nous pu instituer le Programme national sur la garde d'enfants, qui est l'un des programmes sociaux les plus ambitieux introduit dans ce pays depuis l'assurance sociale?

De quoi exactement les critiques ont-ils peur?

Que veulent-ils dire?

Qui sait? Moi, je vais vous dire de quoi il retourne.

Il s'agit d'un Accord grâce auquel notre économie sera plus forte et plus compétitive sur le plan international. Ceci, à son tour, fera du Canada un pays plus fort, plus sûr de son identité et de son tissu social et culturel unique.

Cet Accord représente une vision nouvelle du Canada en tant que pays solide, dynamique, qui a un rôle de premier plan à jouer dans le monde et qui possède la confiance nécessaire à cette fin.

Il s'agit de l'emploi et de la croissance économique, aujourd'hui et au XXI^e siècle. L'Accord signifie des possibilités de croissance pour les régions de ce pays qui, jusqu'à présent, n'ont pas eu leur part équitable de la richesse engendrée par notre économie.

Il concerne la souveraineté parce que seul un pays économiquement solide peut appuyer des programmes sociaux et des politiques culturelles uniques.

Il concerne surtout un accès plus grand et plus sûr à notre plus gros marché d'exportation.

Cette vision audacieuse et clairvoyante du Canada effraie nos critiques, on ne sait trop pourquoi.

Ils ont opté pour la politique de la peur et de l'angoisse. Ils vous proposent des politiques destinées aux timides, non aux audacieux.

Leur manque de confiance envers les entrepreneurs canadiens risque de nous ramener au dix-neuvième siècle.

Nous croyons dans un Canada à l'esprit d'entreprise et innovateur.

Comme Paul Reichmann l'a déclaré l'automne dernier à la revue Macleans:

"Les Américains travaillent dur. Les Canadiens travaillent mieux. Une entente de libre-échange sera pour nous synonyme de prospérité."

Nous partageons ce point de vue.

Je vous demande quelle vision du Canada sera à l'origine de notre succès au cours du siècle prochain.

Merci.